

FORUM DES ASSOS

17 septembre 2011

et



Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?

L'agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^e siècle, définissant des objectifs et surtout des moyens de mise en œuvre d'une politique de développement durable. Le terme «agenda 21» fait référence à l'agenda 21 mondial adopté en 1992 lors du sommet de Rio organisé par l'ONU. C'est un outil permettant de lier le développement économique au développement social et à la préservation des ressources naturelles en intégrant la démocratie participative à toutes les étapes du projet.

L'objectif premier d'un agenda 21 est le développement durable du territoire, à partir de ses atouts et de ses faiblesses. Il doit permettre de :

- répondre aux besoins essentiels des habitants les plus démunis (logements, alimentation, santé, éducation, culture...) : **1**
- renforcer la cohésion sociale et la solidarité : **2**
- lutter contre le changement climatique : **3**
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles : **4**
- favoriser de nouveaux modes de développement plus responsables. **5**

Il est bâti à partir d'un diagnostic du territoire qui prend en compte les données objectives caractéristiques de la commune en matière de développement durable, ainsi que les perceptions et les attentes des habitants et des acteurs locaux sur les thèmes suivants : l'organisation et l'aménagement de l'espace, la gestion des ressources naturelles, le développement social et la santé, les activités économiques et l'emploi, les déplacements et la mobilité, la culture et le patrimoine, la démocratie locale.

Ces deux types d'informations (objectives et subjectives) permettent de définir un projet pour l'avenir, décliné en actions prioritaires qui constituent le document «Agenda 21» de la commune.

Le développement durable : un engagement nécessaire

Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société pour remédier aux excès d'un mode de développement économique dont les limites sont devenues de plus en plus perceptibles. Il repose sur l'idée que nous nous situons à un tournant de l'histoire et que nous ne pouvons pas continuer avec les politiques actuelles qui creusent l'écart entre pays riches et pays pauvres et qui mettent en péril les écosystèmes dont nous dépendons pour survivre. La lutte contre les inégalités, l'exclusion, doivent être intégrées aux logiques de développement tout comme la préservation de l'environnement et la performance économique.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, au Sommet de la Terre de Rio en 1992, consacre le terme de développement durable. 173 États adoptent un texte fondateur «La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement» et signent un programme d'action pour le XXI^e siècle, l'agenda 21. Ce programme définit les principes de conciliation des trois piliers du développement durable : la protection de l'environnement, l'efficacité économique, l'équité sociale.

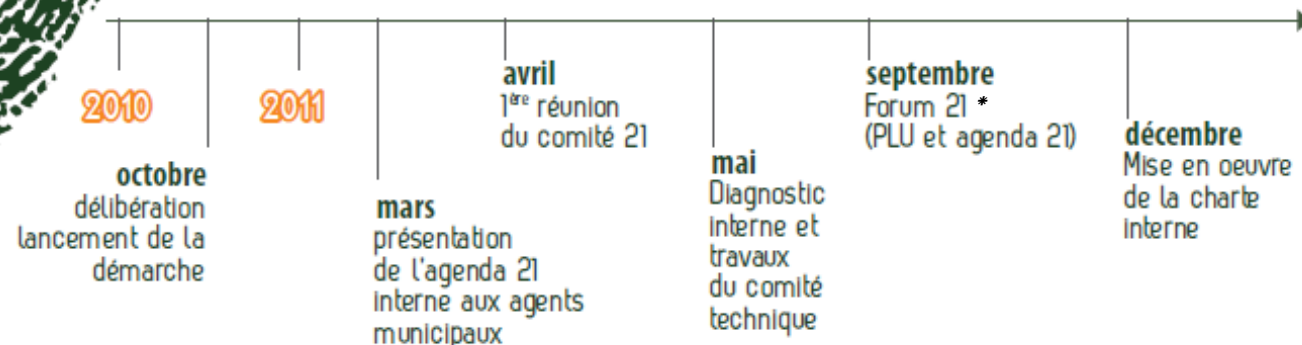
Le développement durable est un projet ambitieux, une nouvelle façon de penser qui s'appuie sur l'Homme, la solidarité, la participation, le principe de précaution et de responsabilité. En respectant l'environnement, en préservant les ressources naturelles, en recherchant une efficacité économique à long terme et en y intégrant la dimension sociale, il vise à garantir un développement équilibré et plus équitable.

L'AGENDA 21 DE MA VILLE

Lancement de la démarche



Ces 5 points sont les 5 finalités de l'agenda 21 communal



Extraits du 1er numéro du journal Agenda 21 de mai 2011
* forum 21 : réunion publique de concertation

L'agenda 21 communal

L'agenda 21 communal a pour objectif général de poursuivre localement les finalités d'un Agenda 21 en mettant en œuvre des actions de développement durable à notre niveau.

Agenda 21 interne. La ville s'est engagée dans cette démarche agenda 21 en milieu d'année et a commencé en septembre 2011 à échafauder un premier plan d'actions. Il concerne la mairie en interne car la municipalité commence par respecter elle-même les objectifs de l'agenda 21.

Ce premier plan d'actions constituera la charte d'éco-exemplarité municipale. C'est l'agenda 21 interne de la mairie.

Toutes les actions municipales (fonctionnement, financement...) doivent progressivement être en accord avec les finalités de l'agenda 21.

La charte d'éco-exemplarité est un ensemble d'actions mises en œuvre pour répondre à des enjeux de développement durable qui portent sur le travail des agents et élus, sur le fonctionnement des services de la mairie et les dépenses municipales.

Ces actions seront discutées, décidées au cours des derniers trimestres 2011, pour être mises en place ensuite.

Agenda 21 territorial. La municipalité veut ainsi se montrer exemplaire en terme de développement durable. Les actions de l'agenda 21 interne pourront être adaptées et utilisées par les autres acteurs du territoire communal dont les associations font partie. Nous entrerons alors dans l'agenda 21 territorial.

FORUM DES ASSOS

17 septembre 2011

et



Associations et agenda 21 communal : quel lien entre les deux ? → des manifestations responsables

Les manifestations qui prennent en compte le développement durable dans leur organisation sont appelées « éco-manifestations », « manifestations éco-responsables » ou simplement « manifestations responsables ».

Agenda 21 interne et manifestations responsables.

Dans sa charte d'éco-exemplarité, la mairie va proposer d'inclure un domaine d'intervention qui concerne les manifestations portées par la municipalité. Il s'agirait donc de décliner l'enjeu général de la charte à ces manifestations municipales afin d'arriver à ce que toutes les manifestations municipales soient en accord avec les finalités de l'agenda 21.

Agenda 21 territorial et manifestations responsables.

Parallèlement à cette première phase d'agenda 21 interne, la mairie veut aussi accompagner les acteurs du territoire au changement vers plus de développement durable (Agenda 21 territorial).

Pour y parvenir, les élus, les agents, les partenaires des manifestations municipales seront associés à une discussion sur les objectifs, les actions à mener, puis à la mise en place d'actions.

Par exemple : se fixer un objectif de maîtrise des déchets, avec des actions ciblées sur les emballages, le choix des boissons ou verres, le tri, etc...

Les associations sont concernées par les manifestations responsables.

Quels sont les éléments sur lesquels elles peuvent agir ?

Comment s'y prendre, avec qui ? Vous souhaitez peut-être en savoir plus ?

Forum des associations et agenda 21 communal : quel lien entre les deux ? → questionnaire et rencontre avec la chargée du projet agenda 21

A l'écoute des associations. La mairie se propose d'accompagner les associations dans cette démarche, chacune selon son besoin.

Mariette Lavigne, chargée du projet agenda 21 peut travailler avec vous sur ces questions de développement durable. Elle sera à votre écoute le 17 septembre au forum des associations sur le stand agenda 21.

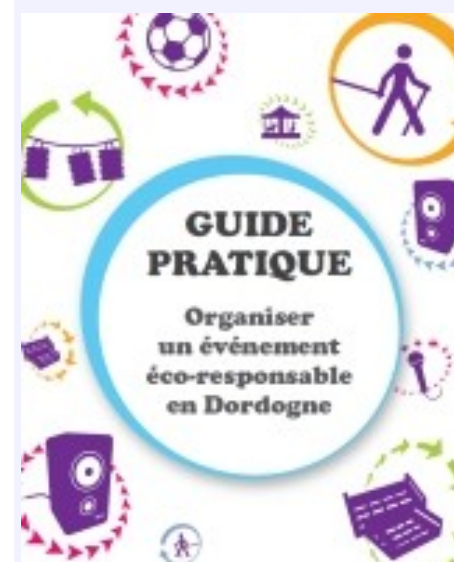
Pour préparer ce premier contact et commencer à vous connaître, elle vous envoie aujourd'hui un questionnaire intitulé "questionnaire Assos Agenda 21", en page 3 de ce document. Vous pouvez le retourner à la mairie par courrier ou par courriel.

Vous pourrez aussi le remettre le jour du forum.

Pour information



La mairie informe les habitants sur l'Agenda 21 : journal Agenda 21, en ligne sur le site de la mairie. Prochain numéro dans vos boîtes aux lettres avec le bulletin municipal de novembre.



Le conseil général de la Dordogne vient de publier un guide pratique pour les associations qui veulent organiser des manifestations responsables. En ligne sur le site de la mairie.

Agenda 21 de la Ville
de Coulounieix-Chamiers
m.lavigne@coulounieix-chamiers.fr
05 53 35 57 08 - 06 71 11 76 28

FORUM DES ASSOS

17 septembre 2011

et



Questionnaire

Assos Agenda 21

Le questionnaire est aussi disponible sur le site de la mairie dans la rubrique « Agenda 21 ».

Merci beaucoup de votre participation.

A votre service

Agenda 21 de la Ville
de Coulounieix-Chamiers
m.lavigne@coulounieix-chamiers.fr
05 53 35 57 08 - 06 71 11 76 28

Nom de l'association :

Éventuellement section :

Réponses
(entourez ou
notez votre
réponse)

Saviez-vous que la commune menait un agenda 21 ?

Oui / non

Avez-vous déjà participé à une manifestation qui mettait en place des actions de développement durable ?

En tant que participant (public) :

Oui / non

En tant qu'organisateur :

Oui / non

En tant que bénévole :

Oui / non

Si oui : quel type d'actions en faveur du développement durable ?

Combien de manifestations votre association organise-t-elle par an (seule ou en partenariat) ?

Combien de personnes rassemblent-elles au total à l'année ?

Votre association a-t-elle déjà mené (ou mène-t-elle) des actions en faveur du développement durable ?

Jamais
Quelques fois
Souvent

Si oui : quel type d'actions en faveur du développement durable ?

Envisagez-vous de mettre en place des actions (ou d'approfondir vos actions) en faveur du développement durable ?

Oui / non

Seriez-vous disponible pour discuter avec la chargée du projet agenda 21 afin d'évaluer les possibilités pour votre association ?

Oui / non